

Chers Parents,

Veillez trouver quelques éclairages sur ce que vivent vos enfants cette année : le passage du Diplôme National du Brevet (DNB) et l'affectation au lycée via AFFELNET.

Le **DNB** évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est équilibré entre évaluation du socle (**contrôle continu**) et **épreuves finales**.

Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte, sauf en sciences (deux disciplines parmi la SVT, la physique-chimie et la technologie), et d'une épreuve orale.

### **Le contrôle continu (400 points)**

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par « **le socle commun de connaissances, de compétences et de culture** ».

Les 8 items qui composent la notation du socle des compétences sont:

1. les méthodes et outils pour apprendre
2. la formation de la personne et du citoyen
3. les systèmes naturels et les systèmes techniques
4. les représentations du monde et l'activité humaine

Les langages pour penser et communiquer : Cette compétence se divise en 4 sous parties :

5. comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral
6. comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère
7. comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
8. comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Pour chacun de ces items, les professeurs utilisent 4 appréciations qui correspondent chacune à un nombre de points :

- > maîtrise insuffisante : 10 points
- > maîtrise fragile : 25 points
- > maîtrise satisfaisante : 40 points
- > très bonne maîtrise : 50 points

Les élèves obtiennent donc entre 80 et 400 points au titre du contrôle continu.

### **L'examen final comporte 5 épreuves obligatoires (400 points)**

Les 4 épreuves écrites ont des coefficients différents :

- > les épreuves de français (3h) et de mathématiques (2h) sont notées sur 100 points chacune
- > celles d'histoire, géographie, EMC (2h) et de sciences (svt, physiques-chimie et technologie)(1h) sont notées sur 50 points chacune

L'épreuve orale est notée sur 100 points. Nous reviendrons vers vous pour cette épreuve dès que le collège nous en aura dit davantage.

Les enseignements facultatifs (latin ou grec) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

Les élèves sont reçus s'ils obtiennent 400 points sur 800. La mention assez bien est attribuée à partir de 480 points, la mention bien à 560 points et la mention très bien à 640 points.

**AFFELNET = AFF**ectation des **EL**èves aux lycées de secteur par le **NET**, pour les **filières générales et technologiques (GT) et également professionnelles (Pro)**

Chaque élève aura 8 ou 10 vœux (souhaits d'affectation dans les lycées) à formuler selon la filière d'orientation (GT ou Pro).

Des points sont attribués à chaque élève en fonction :

- de ses notes au titre de ses compétences (4800 points),
- des champs disciplinaires (4800 points),

Des points supplémentaires sont attribués aux élèves boursiers (4800 points)

Pour la voie GT uniquement, le choix d'un lycée dans son district (lié au lieu d'habitation) accorde 9600 points supplémentaires.

La liste des lycées qui dépendent de notre secteur OUEST (15ème, 16ème, 7ème) : voir la pièce jointe (bassin districts).

Nous préciserons plus bas les points spécifiques à la voie professionnelle.

Concernant **le socle de compétences** : nous l'avons développé plus haut. La note du socle de compétences est multipliée par 12.

Ainsi, si le maximum de points a été attribué (400 points), l'élève se verra attribuer pour AFFELNET, 4800 points.

Concernant **les champs disciplinaires**, il s'agit de 7 groupes : français, mathématiques, histoire-géographie, langues vivantes (LV1, LV2), arts (dessin-musique), sciences (SVT, Physique, Technologie) et sport.

Les notes des matières de français et de mathématiques ont un coefficient 5. Les autres groupes ont une notation en coefficient 4.

Les notes pour chaque semestre et chaque champs sont distribuées comme suit:

- objectifs non atteints 3 points (entre 0/20 et 5/20) ;
- objectifs partiellement atteints 8 pts (entre 5/20 et 10/20),
- objectifs atteints 13 pts (entre 10/20 et 15/20)
- objectifs dépassés 16 pts (entre 15/20 et 20/20).

Pour AFFELNET, seules les notes du contrôle continu sont prises en compte sans les options.

Les notes des épreuves de fin d'année ne comptent pas car elles arrivent après l'affectation. Elles se déroulent la deuxième quinzaine de juin, et les notes que AFFELNET prendra en compte seront saisies dans l'outil courant mai.

Une fiche de dialogue/suivi vous sera proposée pour indiquer le choix de l'orientation entre voie générale ou voie professionnelle pour votre enfant, à la suite du conseil de classe qui aura lieu en janvier 2021.

Un dialogue est mis en place entre chaque famille et le Collège (PP-Direction) tout au long du second semestre.

Cette fiche est complétée ensuite par l'élève avec les vœux de lycée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la date de clôture de saisie de vœux. Jusqu'à l'année dernière, la saisie des vœux a été réalisée par l'établissement.

Le résultat de l'affectation sera communiqué juste après la dernière épreuve du brevet (soit fin juin, début juillet).

Il vous faudra ensuite inscrire l'élève au lycée qui lui aura été affecté, en vous adressant directement à celui-ci. L'affectation ne signifie pas inscription prise en compte par le lycée.

Nous ne pouvons que vous conseiller de vous renseigner, dès maintenant, sur les différents lycées du secteur.

Votre choix peut être influencé par [la proposition des spécialités](#) qui sont enseignées dans chaque lycée, dans le cadre de la réforme du lycée.

Pour les demandes d'affectation pour une voie professionnelle, c'est l'offre de formation qui importe. Les élèves sont affectés indépendamment des districts, en fonction de leurs vœux et des capacités d'accueil des établissements demandés. C'est le socle des compétences (4800 points) qui sera pris en compte et des bonus attribués par le collège (bonus de spécialités 2500 points accordés par le collège, bonus de motivation 2500 points accordés par l'établissement d'accueil).

Des mini-stages sont proposés par le collège et communiqués dans PCN, pour vous aider dans un choix de lycée.

Nous vous souhaitons une bonne réflexion et nous sommes à votre disposition pour échanger.

Le collège organise une réunion d'informations le 4 février 2021 sur ce sujet.

Cordialement,

L'équipe FCPE Citroën